



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins généralistes

Question au Gouvernement n° 2716

Texte de la question

DEMOGRAPHIE MEDICALE

M. le président. La parole est à M. Pierre Hellier, pour le groupe UMP.

M. Pierre Hellier. Ma question s'adresse à M. le ministre de la santé et des solidarités.

Notre pays, principalement en zone rurale, est confronté à une pénurie de professionnels de santé, en particulier de médecins généralistes.

M. Jean-Luc Reitzer. Et hospitaliers !

M. Pierre Hellier. Dans le département de la Sarthe, l'âge moyen des médecins est de cinquante-deux ans.

Ceux qui partent en retraite ne sont pas remplacés. Le déficit est très préoccupant. Une partie croissante de la population connaît aujourd'hui des difficultés d'accès aux soins.

Le conseil général de la Sarthe souhaite proposer le plus rapidement possible des solutions. C'est ce qui m'a amené à participer au salon du MEDEC, où M. Estrosi nous a d'ailleurs fait le plaisir de passer sur le stand " S'installer en Sarthe ". (*" Ah ! " sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je tiens à saluer l'action du Gouvernement dans le domaine de la démographie médicale. De bonnes mesures ont été adoptées et permettront, je l'espère, de répondre aux difficultés que nous rencontrons. Toutefois, le plan " Démographie médicale " mérite encore d'évoluer. Les aides financières ou fiscales - préférées par certains médecins - visant à rééquilibrer l'implantation territoriale des médecins généralistes en zone rurale sont indispensables. Je constate cependant que la liste des zones déficitaires est déjà dépassée pour bon nombre de départements et qu'elle n'anticipe pas suffisamment les prochains départs en retraite. Or, dans le contexte actuel, on ne peut se permettre d'attendre que le déficit soit irréversible. C'est maintenant qu'il faut agir.

L'adaptation du numerus clausus à la situation locale est une très bonne mesure, de même que la possibilité pour les collectivités locales de verser des aides. Il est indispensable d'aider à la mise en place de structures médicales dans les zones déficitaires. L'exercice de la profession dans des cabinets de groupe doit être encouragé pour permettre à ceux ou celles qui le désirent de travailler à temps partiel et rompre l'isolement, qui angoisse les professionnels et constitue un frein à la première installation.

Les conditions des stages chez les praticiens, qui sont devenus obligatoires, doivent être améliorées : le logement et le financement des étudiants doivent être facilités et les périodes de stage regroupées pour favoriser leur réalisation en milieu rural, et non plus seulement en périphérie immédiate des facultés.

M. Augustin Bonrepaux. Ce n'est pas une question !

M. Pierre Hellier. Il est essentiel de susciter des vocations de maîtres de stage en médecine générale. (*" La question ! " sur les bancs du groupe socialiste.*) Leur statut doit être révisé et valorisé.

Les jeunes étudiants ne connaissent pas le métier de médecin généraliste.

M. Augustin Bonrepaux. La question !

M. Pierre Hellier. Pour les attirer, nous devons les convaincre que la médecine générale, particulièrement en milieu rural, est un métier agréable et valorisant.

M. le président. Posez votre question, monsieur Hellier.

M. Pierre Hellier. C'est ainsi que nous pourrions gagner la bataille de la démographie médicale.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous faire part de vos dernières réflexions sur ce dossier ?

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Monsieur le député, la formation de déserts médicaux dans notre pays n'est pas une fatalité, c'est une question d'ambition : pour avoir, dans les années qui viennent, davantage de médecins mieux répartis sur l'ensemble du territoire, il ne faut croire qu'à la seule voie du volontarisme, et aussi leur donner l'envie et les moyens de s'installer partout.

M. David Habib. Cela ne marchera pas !

M. le ministre de la santé et des solidarités. C'est un sujet qui fait consensus - les différents débats que nous avons eus précédemment en témoignent.

Les zones vont-elles être revues ? Oui. Comme je m'y étais engagé, elles le seront de façon que les professionnels paramédicaux, les masseurs, les dentistes ou les infirmières puissent bénéficier d'aides similaires.

Pour prendre en compte les prochains départs à la retraite, nous demanderons aux missions régionales de santé d'intégrer cela dans leurs travaux.

Nous devons également mieux faire connaître ce beau métier de médecin généraliste. C'est pourquoi, à partir de septembre 2006, conformément à nos engagements, il y aura un stage de médecine générale dès le deuxième cycle.

Avoir davantage de médecins implique de relever le *numerus clausus*. Avec Gilles de Robien et François Goulard, nous avons, comme nous nous y étions engagés également, relevé le *numerus clausus* à 7 000 jusqu'en 2010.

Nous avons aussi prévu d'aligner le régime du congé de maternité des femmes exerçant une profession libérale de santé sur celui des salariées. C'est chose faite et Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), qui avait appelé une telle mesure de ses vœux, peut être satisfaite : j'ai signé le décret la semaine dernière.

Si nous voulons réussir, il faut mener une action complète. La permanence des soins est aussi une priorité dans les zones sous-médicalisées. J'ai réuni l'ensemble des acteurs du secteur vendredi dernier.

Sur des sujets de premier plan qui intéressent les Français, non seulement, vous le voyez, nous travaillons, mais nous réussirons ! (*Applaudissements les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2716

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 mai 2006